



LE COMITÉ DE COORDINATION DE LA QUALITÉ

Afin d'assurer des soins et services de qualité et sécuritaires aux usagers et d'actualiser l'approche d'amélioration continue de la qualité, le CSSS de Jonquière a formé le comité de coordination de la qualité.

Mandat

Le comité de coordination a pour mandat de mettre en action et de faire le suivi d'un plan visant à favoriser une culture axée sur l'évaluation et l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité. Il est un comité consultatif qui relève de la Direction générale du CSSS de Jonquière.

Objectifs généraux

- ✓ Coordonner les activités liées au plan d'amélioration continue de la qualité pour l'ensemble du CSSS de Jonquière
- ✓ Assurer une concertation accrue entre les divers intervenants afin d'atteindre un degré optimal de qualité et de sécurité des soins et services
- ✓ Promouvoir la qualité sous toutes ses formes au sein de l'organisation

Composition

- ✓ Coordonnateur à la qualité – président
- ✓ Un représentant de chaque équipe qualité
- ✓ Adjoint au directeur général
- ✓ Gestionnaire de risques
- ✓ Un représentant du Conseil des infirmières et infirmiers (CII)
- ✓ Un représentant du Conseil multidisciplinaire (CM)
- ✓ Un représentant du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMPD)
- ✓ Un représentant de la Direction des services professionnels et hospitaliers
- ✓ Un représentant de la Direction des soins infirmiers (DSI)
- ✓ Un représentant des secteurs :
 - Finances
 - Bureau
 - Cuisine
 - Installations
 - Achats
 - Informatique
- ✓ Un représentant de la Direction des ressources humaines (DRH)
- ✓ Commissaire aux plaintes et à la qualité